



## Adresses, régions, syndicats...

### National et Région parisienne.

4 rue de la Martinique 75018 Paris  
01 40 34 71 80 / contact@cnt-so.org

### Rhône-Alpes.

8, rue Paul Lafargue 69100 Villeurbanne.  
04 78 60 70 05 - Portable : 07 70 25 12 95.

### PACA - Marseille.

12 rue de l'Évêché 13002 Marseille.  
www.cnt-so.org/13 / cnt-so13@cnt-so.org

### Languedoc Roussillon.

www.cnt-so66.org / interco66@cnt-so.org

### Poitou-Charentes

20 rue Blaise Pascal 86000 Poitiers tel :  
0682195871 www.cnt-so.org/poitiers/

### CNT-SO Reims : educ-alca@cnt-so.org

### CNT76 Seine Maritime www.cnt-so76.org

## Défendre la liberté syndicale

La liberté syndicale est mise à mal par la loi Macron et ses décrets d'application. Le syndicalisme, même le plus traditionnel, repose sur la liberté d'adhérer au syndicat de son choix « pour défendre des droits et des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels (C. travail, art. L. 2113-1).

Evidemment, pour la CNT-Solidarité ouvrière, le syndicalisme tend également à la transformation radicale de la société et de l'économie.

Un monopole pour assister les salariés devant les prud'hommes, au profit des seuls défenseurs syndicaux inscrits sur les listes établies par le préfet « sur proposition des organisations représentatives aux niveaux national et interprofessionnel, national et multiprofessionnel ou dans au moins une branche... »

Ce critère de représentativité indispensable pour être désigné défenseur syndical, conjugué à la nouvelle rédaction du décret relatif à la procédure devant les prud'hommes, prive de nombreuses organisations syndicales du droit de défendre leurs adhérents devant la juridiction du travail.

Le Syndicat des travailleurs corses (STC), l'Union syndicale Solidaires et la CNT-Solidarité ouvrière, le syndicat CGT HPE ont déposé un recours contre ces mesures liberticides, devant le Conseil d'Etat. (lire le mémoire sur le site de la CNT SO)



## Samsic dégage d'Appart City Marseille

Les femmes de chambre de la société Samsic travaillant à l'Appart City Euromed à Marseille obtiennent gain de cause sur toutes leurs revendications. En grève à partir du 15 septembre 2016, surtout contre le paiement « à la chambre » et le non paiement de toutes les heures travaillées, durant 14 jours, elles se sont installées devant l'hôtel et ont interpellé les clients.

Face à l'absence de réponse concrète de Samsic aux revendications de ses salariées, le groupe Appart City a résilié le contrat. Un accord a été conclu avec la nouvelle société Net Hotel Services.

Les salariées ont obtenu gain de cause sur la quasi-totalité des revendications à savoir la fin du paiement à la chambre et l'installation d'un système de décompte du temps de travail, une prime de panier de 8.80 euros brut par jour, un 13<sup>ème</sup> mois sur 3 ans, l'augmentation des qualifications à AS3, l'intégration d'une salariée en CDD en CDI.

Seule reste à négocier courant novembre l'augmentation des mensualisations.

Concernant les heures supplémentaires non payées par Samsic, un recours devant le Conseil de Prud'hommes de Marseille a été déposé.

Contactez la **CNT Solidarité ouvrière**  
du Nettoyage : 4 rue de la Martinique 75018  
tel 01 40 34 71 80



N°18

## ÉLECTIONS DANS LES TPE, UN ENJEU MAJEUR

**Du 28 Novembre au 12 Décembre 2016, les salariés des très petites entreprises (moins de 11) et ceux des particuliers sont invités à participer à des élections de représentativité syndicale.**



Organisées pour la première fois en 2012, ces élections avaient mobilisé moins de 15% des électeurs ! Pourtant, l'enjeu de celles-ci est majeur car leurs résultats fixent de façon durable le paysage syndical.

Ils ont agrégé des élections professionnelles (DP et surtout CE) pour déterminer les représentativités ou non des organisations syndicales.

La CNT SO est présente pour la première fois. C'est évidemment l'opportunité de faire connaître notre syndicalisme, sa spécificité à des millions de travailleuses et travailleurs dans les secteurs peu ou pas syndicalisés, où la précarité est la règle (Bâtiment, Nettoyage, Services à la personne, Commerce, Restauration...)

Dans tous ces secteurs, où la CNT SO est de plus en plus présente, c'est aussi la possibilité pour notre organisation de conquérir de nouveaux droits liés à la représentativité :

- droit d'organiser des formations économique, sociales et syndicales,
- droit d'assister les salariés devant le Conseil de prud'hommes,
- droit de substitution devant les juridictions du travail (requalification des CDD ou des missions d'intérim en CDI ...).

Au delà, c'est surtout pour les salariés concernés le moyen de réclamer haut et fort les mêmes droits que nos collègues des plus grandes entreprises (indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse de six mois au lieu d'un mois ou bien droit à la formation professionnelle et au logement social ...)

Mais chacun le sait, la participation à un vote n'a jamais fondamentalement changés les choses.

Avec ces élections, la CNT Solidarité ouvrière souhaite rompre l'isolement et favoriser la syndicalisation, base indispensable de l'action collective et syndicale.

Notre isolement dans les petites entreprises constitue la force des patrons qui eux sont organisés et mènent un lobbying gagnant auprès du gouvernement.

Isolés, nous ne sommes rien, unis nous sommes fort.

**Votons tous pour la CNT Solidarité ouvrière**

## Témoignages sur les luttes des femmes de chambres à Marseille

**Patricia G. et Camille E. nous éclairent ici sur des luttes que le syndicat CNT-Solidarité Ouvrière mène à Marseille dans le secteur de l'hôtellerie depuis quelques années, à partir de l'exemple de l'hôtel Villa Massalia.**

**Patricia, peux-tu te présenter ? Pour quelles raisons t'es-tu syndiquée à la CNT-Solidarité Ouvrière ?**

**Patricia :** Je suis femme de chambre à l'hôtel Villa Massalia. C'est un hôtel quatre étoiles, où le nettoyage des chambres est sous-traité. Par ailleurs, je suis portugaise, d'origine capverdienne. Je suis syndiquée à la CNT-Solidarité Ouvrière depuis mai 2014.

Je me suis syndiquée car nous étions vraiment mal payées et il y avait des abus physiques et moraux. Mon contrat était de 69 heures par mois, c'est-à-dire 3 heures par jour, 5 fois par semaine. Mais parfois on travaillait 6 jours par semaine, et je travaillais en plus parfois 6, 7, 8, 9 heures par jour sans m'arrêter (pour pouvoir manger par exemple). Toutes les filles travaillaient dans ces conditions. On était obligées par pression de le faire.

De plus, il y avait des agressions physiques, des insultes, de la part d'une chef de site qui contrôlait les chambres. Cela se passait comme ça depuis mon arrivée en septembre 2013. Dès le premier jour, elle a crié sur moi, sans raisons. Donc, le travail était mentalement difficile à faire, au-delà de la fatigue physique.

**Camille, tu es juriste au syndicat, peux-tu rappeler brièvement les enjeux posés par la sous-traitance dans les hôtels ?**

**Camille :** Les personnes concernées n'ont pas le même employeur que celles qui travaillent directement pour l'hôtel. Cela pose problème. Par exemple, lorsque nous avons fait grève durant 13 jours en avril 2016, cela a trainé parce que, même si on restait tous les jours devant l'hôtel, la direction nous répondait qu'elle n'était pas l'employeur et qu'il fallait aller devant la société de nettoyage (au fin fond d'une zone industrielle en

région parisienne). Mais finalement, la grève a porté ses fruits une fois que la direction de l'hôtel a pris les choses en main.

Par ailleurs, les avantages dont disposent les salariés travaillant directement pour l'hôtel ne sont pas les mêmes. Par exemple, la prime de panier, que nous avons obtenue suite au dernier accord, est prévue par la convention collective de l'hôtellerie et est donc de droit pour les salariés de l'hôtel. Mais comme les salariées en sous-traitance sont rattachées à la convention collective du nettoyage, elles n'y ont pas le droit automatiquement et ne l'ont obtenue que par les grèves.

Il faut donc faire pression à la fois sur l'hôtel et sur l'entreprise de nettoyage. A Marseille, comme partout ailleurs, ce système de sous-traitance est très répandu.

**Patricia :** Vis-à-vis de nos luttes, les salariés travaillant directement pour l'hôtel nous ont apporté un soutien moral, mais ils n'ont pas fait plus, comme cela s'est vu ailleurs.

**Comment la section syndicale s'est-elle créée dans l'hôtel où tu travailles, Patricia ?**

**Patricia :** Par le biais d'une distribution de tracts, nous avons pris connaissance de l'existence du syndicat. On y est donc venu une première fois afin de mieux comprendre ce qu'il pouvait faire, dans l'idée de faire respecter nos droits.

Depuis, nous avons organisé des manifestations, des grèves. A la première grève, j'avais peur de la façon dont les choses allaient se dé-



rouler le lendemain et les jours suivants. Nous avons ramené la banderole, etc., mais je me disais «demain je me ferai tuer» (rires). J'avais peur mais on le faisait quand même !

Et quand on est retourné au travail, on a effectivement croisé des regards de tueur ! On était les «mauvaises filles» et on nous a demandé de faire un travail plus dur que celui des autres.

**Camille :** Des pressions ont commencé, et ils ont essayé de licencier Patricia et d'autres personnes.

**Patricia :** On me reprochait de ne plus faire mon travail correctement et je recevais des avertissements, un maximum de pression physique et morale.

**Camille :** Il y a alors eu une grève en janvier 2015 pour demander l'annulation des licenciements, l'installation d'une pointeuse, la prime d'habillage et de déshabillage. Les licenciements ont donc été annulés.

**Patricia, comment s'est passé ton retour ? Tu n'as pas eu peur de continuer l'activité syndicale dans ces conditions ?**

**Patricia :** A mon retour, ça a été encore pire ! J'avais cinq femmes derrière moi. Toutes les gouvernantes. Avant de rentrer au travail, je me disais «Patricia, tu ne vas rien dire». Mais en fait, c'était presque impossible. Il y avait un manque de respect total.

**Camille :** Suite à une grève en juillet 2015, la chef de service a été délogée finalement. Le

paiement des heures supplémentaires a aussi été obtenu suite à l'installation de la pointeuse. Auparavant l'hôtel ne reconnaissait pas les heures sup, il ne notait pas les heures d'entrée et de sortie, il payait à la chambre (en disant par exemple 4 chambres = une heure, ce qui n'est jamais très cohérent avec la réalité).

**Patricia :** Avant d'aller au syndicat, je ne connaissais rien des règles de droit sur ces questions. On me donnait un planning pour la journée, et quand je voulais sortir à midi comme prévu dans mon contrat de travail, on me disait «non, vas terminer ton travail». Je sortais à 16h, 17h, 18h, 19h parfois, un dimanche par exemple. C'était des heures non payées.

**Camille :** Des prud'hommes sont en cours sur ce sujet.

**Patricia :** Même aujourd'hui, il faut toujours être vigilant et vérifier que tout est bien payé. On sent par ailleurs qu'ils sont toujours à la recherche de petites choses pour dire qu'on ne fait pas bien le travail. C'est énervant, c'est un manque de respect.

**Le mot de la fin ?**

**Patricia :** Si tu parles à des filles d'autres hôtels, tu vas te rendre compte qu'elles connaissent le même type de problème. Cela peut même être plus difficile pour elles. Dans cet entretien, j'ai parlé de moi, mais j'entends aussi des collègues de travail d'hôtels différents pour qui c'est encore plus dur. J'ai un minimum de droits qui sont respectés. Même si ce n'est pas le top, maintenant je ne vais pas pleurnicher. Mais je sais qu'il y a des filles qui sont vraiment mal payées, mal traitées, agressées verbalement, sans même avoir de matériel correct pour travailler, et qui continuent à faire des heures sup non payées tous les jours. Je le vois aussi avec le syndicat, puisque nous avons eu depuis l'occasion de rester devant quelques hôtels afin de distribuer des tracts pour essayer de faire venir les filles qui ont des problèmes, si elles le veulent. Pour la plupart d'entre elles, c'est bien pire qu'au Massalia. Depuis un an et demi, le nombre de personnes intéressées par le syndicat grimpe beaucoup, c'est un succès. Le bouche à oreille porte ses fruits.

Propos recueillis par Fabien D